

en faveur de leur fils aîné, étudiant en droit à Louvain, il fallut encore leur verser 200 écus le 29 mars 1770 pour obtenir leur désistement. <sup>218)</sup>

Ainsi, le domaine de Düttlingen, que Marie-Jeanne avait voulu en détacher, rejoignit en fin de compte, les propriétés dépendant du château de Guirsch.

Quant au baron de Néverlée, il mourut à Namur le 12 avril 1778 et son épouse le suivit au tombeau le lendemain. Le registre de leurs biens se continue pour la région d'Arlon jusqu'en 1788, mais ne donne plus aucun renseignement intéressant notre sujet.

#### SOURCES

- 1) A. E. Luxembourg, Registrature du Conseil, V, 36.
- 2) A. E. Arlon, Manuscrits Welter, I, 458 et 461.
- 3) Tome III, 1876, p. 34.
- 4) *Les familles luxembourgeoises au chapitre noble de Sainte-Wandru à Mons* (A.I.A.L., XLI, 1906, pp. 41-42.)
- 5) A. E. Arlon, Château de Guirsch, Dossiers nobiliaires: Bettenhoven.
- 6) Pièce B. de Jules VANNÉRUS. Jean-Pierre Schmit fut nommé notaire à Luxembourg le 30 janvier 1776. On a conservé son protocole de 1776 à 1794. Jean Henry, de Saint-Léger, reçut ses patentes de notaire le 20 décembre 1763 (A. E. Luxembourg, Registrature du Conseil, XII, p. 141 et XI, p. 90).
- 7) Pièce C de Jules VANNÉRUS.
- 8) Pièce D de Jules VANNÉRUS.
- 9) M. BOURGUIGNON: *L'usine sidérurgique de Luxeroth (Attert) et son créateur Jean Zwirtz de Lutzaet* (B.T.I.A.L., 1971, pp. 5-6).
- 10) A. E. Luxembourg, Enquêtes du Conseil, liasse 821, n° 856.
- 11) Chronique manuscrite, p. 190.
- 12) A. E. Arlon, Protocole Stull, aux dates.
- 13) F.-X. WURTH-PAQUET: *Archives de Marches de Guirsch* (A.I.A.L., XII, 1880, p. 146).
- 14) Protocole Stull, à la date.
- 15) Archives générales du Royaume à Bruxelles, Chambres des Comptes, Acquits, n° 2016 et 2017.
- 16) A.E.A., Château de Guirsch, Dossier Bettenhoven.
- 17) Protocole Stull, registre 1640, n° 35.
- 18) Voir note 10.
- 19) Protocole Stull, registre 1640, n° 192.
- 20) Protocole Dominique Schwartz, reg. 1634-1649, f. 105.
- 21) *Ibid.*, f. 122.
- 22) Château de Guirsch, Carton Cobreville.
- 23) Protocole Jean-Claude Forron, 1713, n° 197.